



## Contre le diktat de la fusion des établissements et du projet UNITI 2018



En sa qualité de chef d'établissement, le président d'université à l'obligation, non dérogatoire, « d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail » (directive UE 89/391 du 12 juin 1989). Dans le cadre de cette obligation, il se doit de donner aux personnels de l'établissement tous les moyens nécessaires pour qu'ils puissent effectuer leur travail.

Face au refus du président de l'UT2J de présenter le projet UNITI 2018 au CHSCT de l'établissement pour avis avant de le faire adopter de force au Conseil d'administration, il est légitime que des personnels et étudiant·e·s de l'établissement estiment que la fusion d'établissements prévue par le projet UNITI 2018 aura des conséquences sur leurs conditions de travail, sur leur santé et sur l'avenir professionnel sans qu'on ait pris le soin d'en prendre la mesure et d'en évaluer les risques.

En refusant de prendre en compte l'avis des personnels et des étudiant·e·s émis lors de la consultation qu'il a lui-même organisée, le président de l'UT2J a pris, seul, la responsabilité de plonger l'établissement dans une crise grave et longue : plus de trois mois de mobilisation à ce jour et une grève reconduite régulièrement et avec détermination en assemblée générale depuis le 22 janvier 2018.

En refusant d'admettre rapidement son erreur et de démissionner, le président de l'UT2J a pris, seul, la responsabilité d'engager l'établissement qu'il dirige dans une impasse institutionnelle. Les conseils et instances représentatives des personnels ne peuvent plus se réunir et le fonctionnement de l'établissement est paralysé du seul fait de ses choix. Ce ne sont pas des arrangements entre amis et anciens amis ou des manœuvres d'appareils qui permettront de trouver une issue à cette crise.

En tentant d'opposer les personnels entre eux, le président de l'UT2J a pris la responsabilité de privilégier la voie de la division qui fracture la communauté universitaire et ouvre la porte à toutes les dérives : affrontements, stigmatisation de telle ou tel, opposition au sein des services et entre services...

Le président de l'UT2J doit écouter les personnels et les étudiant·e·s qui ne sont pas d'accord avec ses orientations et la stratégie qu'il impose à l'établissement. Il doit entendre leurs inquiétudes et leur volonté de défendre leur établissement et son avenir, leur travail et leur avenir professionnel. Il doit accepter la discussion avec celles et ceux qui s'opposent à sa politique et ouvrir, sans attendre, des négociations pour construire avec tous les personnels et étudiant·e·s la sortie de crise. Son seul point de vue pro-fusion ne peut s'imposer à toutes et tous arbitrairement et autoritairement.

Dans le contexte actuel de l'impasse dans laquelle ses décisions l'ont conduit, nous mettons en garde le président de l'UT2J contre la tentation de recourir aux forces de polices pour sortir violemment de la crise qu'il a lui-même ouverte. Faire entrer les forces de police sur le campus, comme cela s'est produit dans d'autres établissements ces derniers temps, contreviendrait non seulement à la tradition des franchises universitaires mais créerait également une fracture durable et préjudiciable au sein de notre communauté universitaire. Le président en porterait seul la responsabilité et les conséquences.

Même si le débat peut être âpre et sans concession, la discussion doit être la seule voie privilégiée et sans cesse renouvelée par un président d'université.

**Les syndicats CGT FERC Sup des deux universités Toulouse 2 et Toulouse 3 demandent l'abandon du projet UNITI 2018. Nous refusons tout à la fois l'« excellence » qui exclut et la sélection qui instaure la ségrégation sociale. Nous appelons à faire barrage à la destruction annoncée de nos établissements et à la sélection. Nous réclamons au contraire une politique ambitieuse en matière de personnels et de financements pour que nos établissements respectifs puissent occuper toute leur place dans un service public national d'enseignement supérieur et de recherche ouvert au plus grand nombre.**

Toulouse, le 19 mars 2018